Un Avertisseur Est Venu Au Monde, Mais Le Monde Ne L'a Pas Reconnu ; Dieu Cependant Le Reconnaîtra Et Établira Sa Véridicité Par De Terribles Assauts

(Révélation reçue par le Messie Promis et Imām Al-Mahdī)

LE TESTAMENT



Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[ra]

LE MESSIE PROMIS ET IMĀM AL-MAHDĪ

Fondateur de la Communauté Islamique Aḥmadiyya

LE TESTAMENT
Version française de 'Al-Waṣiyyat'

Par **Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad**[ra] (Le Messie Promis et Imām Al-Mahdī)

Première édition en ourdou publiée en Inde en 1905

Première édition française publiée à l'Ile Maurice en 1964 (traduction faite par Aḥmad Yadullāh Bhunnoo sous le titre 'Le Testament' et compilée dans le recueil 'Les Trésors Spirituels')

Présente édition (version revue et corrigée, incluant textes en arabe et en ourdou, notes de l'éditeur et index) publiée au Royaume-Uni en 2008

Publié par :
Islam International Publications Ltd.
Islamabad, Sheephatch Lane
Tilford, Surrey GU10 2AQ
Royaume-Uni

Imprimé par:
Raqeem Press
Islamabad
Tilford – Surrey
GU10 2AQ
Royaume-Uni

Couverture : Shuaib Chaudhary

ISBN: 1 85372 930 2

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations i

Système de translittération des mots arabes iii

L'auteur v

Avant-propos vii

Le Testament 1

Appendice 33

Procès-verbal 43

Index 48

ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes ont été utilisées. Les lecteurs sont fortement encouragés à les lire dans leur intégralité.

saw *ṣal-lallāhu ‘alaihi wa sallam,* signifiant ‘que la paix et les bénédictions d’Allah soient sur lui’, est écrit après le nom du Saint Prophète Muḥammad[saw].

as *‘alaihis/‘alaihimus salām,* qui signifie ‘que la paix soit sur lui/eux’, est écrit après le nom des Prophètes autres que le Saint Prophète Muḥammad[saw].

ra *raḍi-Allāhu ‘anhu/ ‘anhā/ ‘anhum,* qui signifie ‘qu’Allah soit content de lui/d’elle/d’eux’, est écrit après les noms des Compagnons du Saint Prophète Muḥammad[saw] ou du Messie Promis[as].

rta *raḥmatullāhi ‘alaih,* qui signifie ‘qu’Allah lui accorde sa miséricorde’, est écrit après les noms des musulmans pieux décédés qui ne sont pas des Compagnons du Messie Promis[as].

SYSTÈME DE TRANSLITTÉRATION DES MOTS ARABES

Nous avons eu recours à un système de translittération suivant de près celui de la Royal Asiatic Society.

ء	ʼ	attaque vocalique forte
ب	b	
ت	t	
ث	th	se prononce comme le *th* anglais dans *thing*
ج	j	se prononce comme le *j* anglais dans *jump*
ح	ḥ	spirante laryngale sourde, plus forte que le *h*
خ	kh	se prononce comme le *ch* allemand dans *achtung*
د	d	
ذ	dh	se prononce comme le *th* anglais dans *that*
ر	r	se rapproche du *r* espagnol
ز	z	
س	s	
ش	sh	se prononce comme *ch* dans *chapeau*
ص	ṣ	*s* emphatique
ض	ḍ	*d* emphatique
ط	ṭ	*t* emphatique

ظ	ẓ	<u>dh</u> emphatique (pour <u>dh</u>, voir page précédente)
ع	ʻ	laryngale spirante ne correspondant à aucun son du français
غ	gh	se rapproche du *r* parisien
ف	f	
ق	q	se prononce comme un *k* guttural du fond de la gorge
ك	k	
ل	l	
م	m	
ن	n	
ه	h	*h* légèrement aspiré comme dans le mot *hope* en anglais
و	w	se prononce comme le *w* anglais dans *when*
ي	y	se prononce comme le *y* anglais dans *yellow*

a	la voyelle courte *a*
ā	la voyelle longue *a*
i	la voyelle courte *i*
ī	la voyelle longue *i*
u	la voyelle courte *ou*
ū	la voyelle longue *ou*

L'AUTEUR

Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[as], le Messie Promis et Mahdī, naquit à Qadian en Inde et se consacra à l'étude du Saint Coran et à une vie rythmée par des prières et des actes de dévotion. Constatant que l'Islam était la cible de viles attaques de toutes parts, que les musulmans étaient dans un état des plus lamentables, que la foi n'engendrait que le doute et que la religion n'était que façade, il entreprit de défendre l'Islam en exposant ses valeurs intrinsèques. Dans son vaste recueil d'ouvrages (incluant son œuvre magistral le Barāhīn-e-Aḥmadiyya), dans ses discours et débats, il souligna que l'Islam est l'unique foi vivante capable d'établir le contact entre l'homme et Son Créateur. Les enseignements coraniques et les lois promulguées par l'Islam ont pour objectif d'élever l'homme à la perfection morale, intellectuelle et spirituelle. Il annonça que Dieu l'a choisi comme le Messie et Mahdī prophétisés dans la Bible, le Saint Coran et les hadiths. En 1889 il fonda sa communauté en acceptant le serment d'allégeance de ses disciples. Cette communauté s'est établie maintenant dans cent quatre-vingt-neuf pays du monde. Il est l'auteur de quatre-vingts ouvrages

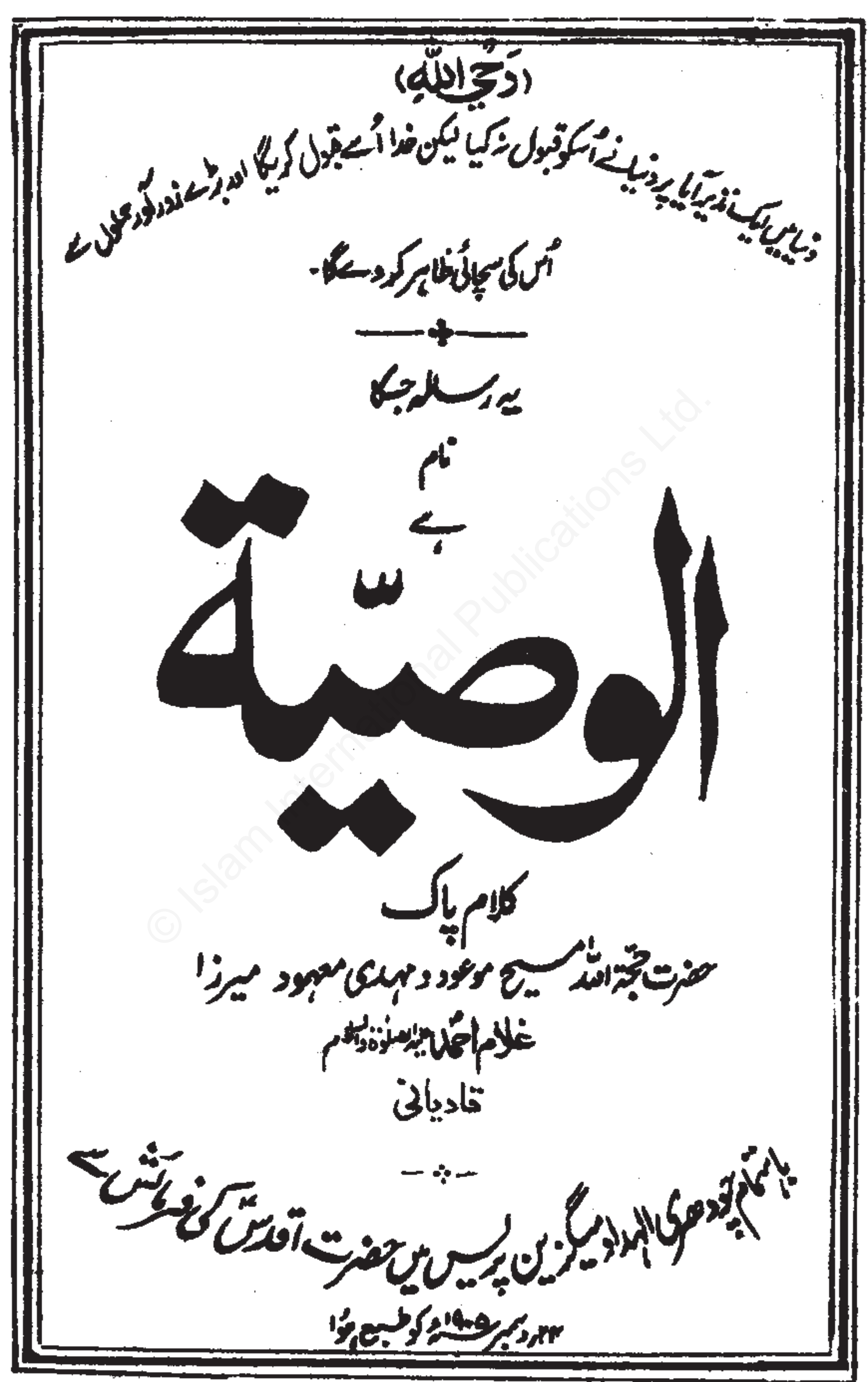
écrits pour la plupart en ourdou ; d’autres sont en arabe et en persan.
Après son décès en 1908, il fut succédé par Ḥaḍrat Maulawī Nūr-ud-dīn[ra] le premier calife de la communauté. Suite au décès de celui-ci en 1914, Ḥaḍrat Mirzā Bashīr-ud-Dīn Maḥmūd Aḥmad[ra], le fils promis de Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[as], fut élu deuxième calife. Ḥaḍrat Mirzā Bashīr-ud-Dīn Maḥmūd Aḥmad[ra] dirigea la communauté Aḥmadiyya pendant cinquante-deux ans jusqu’à son décès en 1965. Ḥaḍrat Ḥāfiẓ Mirzā Nāṣir Aḥmad[rta], son fils aîné, lui succéda comme troisième calife jusqu’en 1982, l’année de son décès. Ḥaḍrat Mirzā Ṭāhir Aḥmad[rta] (frère du précédent calife) prit les rennes de la communauté en tant que quatrième calife. Au cours de son califat, la communauté fit de grands bonds en avant et fut reconnu à l’échelle mondiale. Il décéda le 19 avril 2003 ; quelques jours après Ḥaḍrat Mirzā Masroor Aḥmad fut élu cinquième calife et dirige jusqu’à présent la communauté Ahmadiyya.
Il est l’arrière-petit-fils de Ḥaḍrat Mirzā Ghulām Aḥmad[as].

AVANT-PROPOS

Écrit en 1905, le présent ouvrage (Al-Waṣiyyat : Le Testament) annonce la bonne nouvelle suivante : la deuxième manifestation de la grâce divine sous la forme du Califat. Il énonce aussi les détails de l'institution d'un plan grandiose pour régir les dispositions testamentaires faites pour la cause de l'Islam et pour la création d'un cimetière qui serait appelé *Bahishtī Maqbarah* – le Cimetière Céleste – un lieu de repos final pour ceux qui, aux yeux de Dieu, méritent le Paradis.

La première traduction française de ce livre fut faite par Aḥmad Yadullāh Bhunnoo, et incluse dans le recueil « Les Trésors Spirituels », paru à l'Ile Maurice. Nous vous présentons ici cette même traduction, cependant corrigée par Reeza Bhunnoo à l'Ile Maurice et entièrement revue par le Bureau Francophone. Ce bureau fonctionne sous l'égide de Sa Sainteté le Cinquième Calife (qu'Allah lui accorde Son soutien et Son aide puissante) à la Mosquée de Londres, Grande-Bretagne. Qu'Allah récompense tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livre. Amen !

Reproduction de la page de titre de la première édition
du 24 décembre 1905



(وحی اللہ)

دنیا میں ایک نذیر آیا پر دنیا نے اُسکو قبول نہ کیا لیکن خدا اُسے قبول کریگا اور بڑے زور آور حملوں سے

اُس کی سچائی ظاہر کر دیگا۔

یہ رسالہ جسکا

نام

ہے

الوصیّة

کلام پاک

حضرت حجۃ اللہ مسیح موعود و مہدی معہود میرزا

غلام احمد علیہ الصلوٰۃ والسلام

قادیانی

باہتمام چودھری الہ داد میگزین پریس میں حضرت اقدس کی فرمائش سے

۲۴ دسمبر ۱۹۰۵ء کو طبع ہوا



نَحْمَدُهٗ وَنُصَلِّیْ عَلٰی رَسُوْلِهِ الْکَرِیْمِ

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِیْنَ وَالصَّلٰوةُ وَالسَّلَامُ عَلٰی رَسُوْلِهٖ مُحَمَّدٍ وَّاٰلِهٖ وَاَصْحَابِهٖ اَجْمَعِیْنَ[1]

Dieu le Tout-Puissant, m'a annoncé que l'heure de ma mort approche dans des révélations si persistantes que j'ai été ébranlé profondément et la vie m'est devenue indifférente. Alors j'ai cru bon d'écrire quelques mots de conseil pour mes amis et pour tous ceux qui voudront bénéficier de mes enseignements.

D'abord, je citerai la sainte révélation qui, annonçant ma mort, m'a poussé à écrire ces lignes. Elle fut transmise en arabe et ensuite je citerai la révélation reçue en ourdou :

قَرُبَ اَجَلُکَ الْمُقَدَّرُ۔ وَلَا نُبْقِیْ لَکَ مِنَ الْمُخْزِیَاتِ ذِکْرًا۔ قَلَّ مِیْعَادُ رَبِّکَ۔ وَلَا نُبْقِیْ لَکَ مِنَ
الْمُخْزِیَاتِ شَیْئًا۔ وَاِمَّا نُرِیَنَّکَ بَعْضَ الَّذِیْ نَعِدُهُمْ اَوْ نَتَوَفَّیَنَّکَ۔ تَمُوْتُ وَاَنَا رَاضٍ مِنْکَ۔
جَآءَ وَقْتُکَ وَنُبْقِیْ لَکَ الْاٰیَاتِ بَاهِرَاتٍ۔ جَآءَ وَقْتُکَ وَنُبْقِیْ لَکَ الْاٰیَاتِ بَیِّنَاتٍ۔ قَرُبَ مَا

[1] Note de l'Éditeur : Louanges à Dieu, Seigneur des Univers ! Paix et bénédictions soient sur Son Messager Muḥammad, sur sa postérité et sur tous ses Compagnons !

تُوعَدُونَ۔ وَاَمَّا بِنِعۡمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثۡ۔ اِنَّهٗ مَنۡ يَتَّقِ اللّٰهَ وَ يَصۡبِرۡ فَاِنَّ اللّٰهَ لَا يُضِيعُ اَجۡرَ الۡمُحۡسِنِينَ۔

Traduction : *« Ta fin désignée approche et Nous ne laisserons après toi aucun souvenir qui puisse être une cause de disgrâce pour toi. Il reste très peu du terme fixé pour toi par Ton Seigneur. Nous ne laisserons après toi aucun souvenir qui puisse être une cause de disgrâce pour toi. Nous pouvons exécuter une partie des prophéties à l'encontre de tes adversaires et cela durant ta vie, comme Nous pouvons te donner la mort. Tu mourras dans un état tel que Nous serons content de toi. Pour témoigner de ta véridicité, Nous manifesterons tout le temps des signes clairs. La chose promise est proche ; et proclame les munificences que Ton Seigneur t'a accordées. Dieu ne diminue pas la récompense des justes qui craignent Sa colère et sont patients. »*

On remarquera que Dieu, le Tout-Puissant, a dit qu'Il ne laissera aucun souvenir après moi qui puisse être une cause de disgrâce pour moi. Cette promesse peut être interprétée de deux façons, d'abord pour dire que toutes les objections de mes adversaires publiées aux fins de m'avilir et de m'humilier seront réduites à néant, et puis pour dire que tous ceux qui ne délaisseront pas le chemin de la méchanceté et de la calomnie seront effacés de l'existence, emportant leurs absurdités dans leurs tombes.

Dieu, le Tout-Puissant, m’adressant ensuite en ourdou m’a dit au sujet de ma mort :

" بہت تھوڑے دن رہ گئے ہیں ۔ اس دن سب پر اداسی چھا جائیگی۔ یہ ہوگا۔ یہ ہوگا۔ یہ ہوگا۔ بعد اس

کے تمہارا واقعہ ہوگا۔ تمام حوادث اور عجائباتِ قدرت دکھلانے کے بعد تمہارا حادثہ آئے گا۔ "[2]

En ce qui concerne les faits mentionnés plus haut, j’ai été avisé que la mort fera des ravages partout. Il y aura des tremblements de terre terribles qui feront penser aux scènes du Jour de la Résurrection, et qui remueront la terre sens dessus dessous. La vie de beaucoup de personnes sera remplie d’amertume ; mais Dieu aura pitié de ceux qui se repentiront et éviteront le mal. Cette époque a été prédite par tous les prophètes de Dieu ; donc, il faudra que tout se réalise. Ceux qui auront un coeur pur et qui marcheront sur le chemin de Dieu n’auront aucune crainte, ni aucun chagrin. Dieu m’a dit :

"تو میری طرف سے نذیر ہے میں نے تجھے بھیجا تا مجرم نیکوگاروں سے الگ کئے جائیں" اور فرمایا کہ "دنیا

میں ایک نذیر آیا پر دنیا نے اس وقبول نہ کیا۔ لیکن خدا اسے قبول رے گا اور برے زور آور حملوں سے اس

[2] N. d. l’Éd. : « Il reste très peu de jours, le deuil s’emparera de tous ce jour-là. Telles et telles choses auront lieu et puis viendra l’évènement de ta mort. Après que tous les faits et merveilles auront été montrés, le moment de ta mort viendra. »

کی سچائی ظاہر کردیگا[3]۔ میں تجھے اسقدر برکت دونگا کہ بادشاہ تیرے کپڑوں سے برکت ڈھونڈیں گے ۔"[4]

Dieu m’a annoncé qu’il y aura un tremblement de terre terrible dans ses effets. Il a dit :

"پھر بہار آئی خدا کی بات پھر پوری ہوئی"[5]

Il est donc nécessaire qu’un autre tremblement de terre ait lieu ; mais les personnes justes seront en sécurité contre ses effets. Soyez justes alors, et craignez Dieu maintenant pour que vous n’ayez pas la crainte de ce jour-là. Il est nécessaire que le ciel fasse voir des merveilles ; et que la terre fasse voir quelque chose ; mais ceux qui craignent Dieu seront sauvés. Dieu m’annonce maintes tribulations et que de grandes calamités frapperont la Terre ; certaines durant ma vie même et d’autres après moi. Ma mission aura en partie du succès durant ma vie et en partie après moi.

---

3 L’auteur : Si l’on observe l’on verra que je suis venu au commencement de ce siècle, le 14e de l’hégire dont presque le quart s’est écoulé. Selon les traditions, il y eut pendant le mois du Ramaḍān deux éclipses, l’une du soleil et l’autre de la lune ; la peste éclata ; des tremblements de terre eurent lieu un peu partout, et d’autres auront lieu encore. Je plains ceux qui ont préféré le monde et m’ont répudié.

4 N. d. l’Éd. : Tu es un avertisseur que J’ai envoyé pour distinguer entre les justes et les méchants. » Et Il a dit : « Un avertisseur est venu au monde, mais le monde ne l’a pas reconnu ; Dieu cependant le reconnaîtra et établira sa véridicité par de terribles assauts [voir note 3 ci-dessus]. Je verserai sur toi tant de bénédictions que les rois chercheront des bénédictions de tes vêtements. »

5 N. d. l’Éd. : « Le printemps est revenu et la Parole de Dieu s’est accomplie une fois de plus. »

D'après une ancienne loi divine qui date de la création de l'Homme, Dieu aide Ses Prophètes et Ses Messagers à atteindre l'objectif de leur mission avec succès et les fait prévaloir. Ainsi a-t-Il dit :

كَتَبَ ٱللَّهُ لَأَغْلِبَنَّ أَنَا۠ وَرُسُلِىٓ [6]

Ici prééminence signifie qu'à l'instar des Prophètes et Messagers qui désirent voir établir sur Terre la *Ḥujjat*[7] de Dieu et Sa suprématie incontestée, de même Dieu, par de signes puissants, prouve leur véridicité. La droiture qu'ils répandent sur Terre ressemble à cette graine que Dieu leur donne à semer, mais qu'ils ne voient pas croître en arbre. Dieu les enlève vers Lui à une période incertaine de leur mission où les adversaires ont l'occasion de les railler et de les avilir. Après cette période d'humiliations, Dieu manifeste Sa Puissance en créant des circonstances qui conduisent à la réalisation parfaite de ces mêmes buts qui semblaient d'abord irréalisables. Ainsi Dieu manifeste-t-Il Sa puissance de deux façons, la première durant la vie même de Ses prophètes, et l'autre après leur mort quand toutes sortes de difficultés entourent leurs mouvements encore naissants, quand leurs adversaires semblent avoir le dessus, sonnent le glas et croient dur comme fer que cette communauté est finie ;

---

[6] L'auteur : 'Allah a décrété : Je prévaudrai certainement, Moi et Mes messagers.' N. d. l'Éd. : (Le Saint Coran, Al-Mujādalah 58 :22)

[7] N. d. l'Éd. : *Ḥujjat* signifie littéralement 'argument'. Dans le contexte présent les sens 'dessein' ou 'objectif' sont plus appropriés.

quand encore leurs propres disciples sont assaillis de doutes et commencent à perdre patience et courage, et quand enfin beaucoup de malheureux prennent le chemin de l'apostasie. C'est dans ce moment aussi désespéré que Dieu manifeste la deuxième forme de Sa Puissance et relève le mouvement qui semble s'échouer. Celui qui patientera jusqu'à la fin assistera à ce miracle de Dieu. Il en fut ainsi au temps de Ḥaḍrat Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq[ra] lorsqu'on croyait la mort du Saint Prophète[saw] prématurée, quand d'ignares bédouins du désert abjurèrent l'Islam, tandis que les Compagnons étaient terrassés par la douleur. À ce moment là, Dieu éleva Ḥaḍrat Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq[ra] et manifesta Sa puissance une deuxième fois ; Il releva l'Islam qui semblait s'écrouler et accomplit la promesse qu'Il fit, à savoir :

وَلَيُمَكِّنَنَّ لَهُمْ دِينَهُمُ ٱلَّذِى ٱرْتَضَىٰ لَهُمْ وَلَيُبَدِّلَنَّهُم مِّنۢ بَعْدِ خَوْفِهِمْ أَمْنًا [8]

C'est-à-dire Nous les rétablirons après leur crainte. Il en fut de même dans le cas de Moïse qui mourut entre l'Egypte et Canaan avant qu'il eût pu atteindre le but auquel il voulait conduire Israël. On pleura amèrement pendant quarante jours[9] sa fin subite et inattendue. Tel fut aussi le cas de

---

[8] N. d. l'Éd. : '….et qu'il établira assurément pour eux leur religion qu'Il a choisie pour eux ; et qu'Il leur donnera assurément en échange, après leur crainte, paix et sécurité….' (Le Saint Coran, Al-Nūr 24 :56)

[9] N. d. l'Éd. : Deutéronome, chapitre 34 verset 8 [*Certaines éditions font mention de 30 jours au lieu de 40 jours*]

Jésus : ses apôtres se dispersèrent au moment de sa crucifixion, et même l'un d'eux devint apostat.

Donc, souvenez-vous, mes chers amis, que d'après une loi ancienne Dieu montre deux manifestations de Sa Puissance pour réduire à néant les faux plaisirs des adversaires des prophètes. Il n'est pas possible qu'Il oublie de le faire maintenant. Ne soyez pas affligés, ni tristes de ce que je viens de vous dire, car il est nécessaire que vous assistiez à la deuxième manifestation de la puissance divine. Cela vaut mieux pour vous, car elle durera perpétuellement et sans interruption jusqu'au Jour du Jugement Dernier. Cependant elle ne peut pas avoir lieu avant mon départ de ce monde, et, quand je serai parti, Dieu le manifestera pour vous pour toujours. C'est ainsi qu'Il me l'avait promis dans le *Barāhīn-e-Aḥmadiyya*[10]. Cette promesse ne me concerne pas, mais bien vous. Il a dit : 'Et Je ferai ceux qui ont cru en toi prévaloir jusqu'au jour du Jugement sur ceux qui t'ont renié.' Il est donc nécessaire que vous voyiez le jour de mon départ, pour que vienne cette époque promise qui doit durer pour toujours. Notre Dieu est un Dieu Vrai et Fidèle ; Il tient Ses promesses, et Il vous fera voir tout ce qu'Il vous a promis. Quoique ces jours-ci soient les derniers de ce monde, et que beaucoup sont les afflictions qui doivent le visiter, il est nécessaire qu'il

[10] N. d. l'Éd. : Un ouvrage magistral de l'auteur dans lequel il présente trois cents arguments en faveur de l'Islam.

se conserve jusqu'à l'accomplissement de ces prophéties. Je suis venu comme la puissance de Dieu sur la Terre, et je suis une personnification de la Puissance Divine, et après moi d'autres viendront qui seront la manifestation de Sa Deuxième Puissance. Attendez que cette deuxième manifestation ait lieu en priant tous ensemble. Il est nécessaire que les vertueux de chaque pays prient ensemble pour que le ciel fasse voir cette deuxième manifestation et que vous puissiez réaliser la grandeur du Seigneur, votre Dieu. Considérez votre mort comme étant proche car vous en ignorez l'heure.

Il incombe aux vertueux de la Jamā'at qui sont purs d'âme d'initier en mon nom ceux qui le désirent[11]. Dieu veut que tous ceux qui habitent les différentes parties de la Terre, les habitants de l'Europe comme ceux de l'Asie, tous ceux qui ont une nature juste, soient attirés vers le *Tauḥīd*[12] et réunis dans une seule foi. Tel est le but divin que je suis venu accomplir. Poursuivez cet objectif mais en toute humilité, avec de bons exemples et d'incessantes prières. Et jusqu'au

[11] L'auteur : Ces hommes seront choisis unanimement par les Fidèles. Ainsi celui qui aura l'appui de quarante Fidèles pourra accepter la *bai'ah* [N. d. l'Éd. : serment d'allégeance] en mon nom, et il lui incombera de servir de modèle aux autres. Dieu m'a révélé qu'Il suscitera un homme de parmi ma progéniture pour servir ma communauté et qu'Il le favorisera particulièrement de Son intimité et de Ses révélations. La vérité se diffusera par son intermédiaire, et beaucoup de gens la reconnaîtront. Attendez ce temps-là, et souvenez vous que chacun est reconnu au moment opportun ; car il peut paraître ordinaire et indigne de confiance avant cela, et accuser certaines fausses impressions : tout le monde n'est d'abord qu'une goutte de sang dans la matrice avant de devenir un être parfait et complet.
[12] N. d. l'Éd. : L'unicité de Dieu

moment où l'un des vôtres viendra de la part de Dieu se dresser avec le Saint Esprit, vous travaillerez tous en harmonie après moi.

Il est nécessaire que par votre sympathie et votre pureté vous attiriez la bénédiction de l'Esprit Saint ; car sans l'Esprit Saint nul ne peut réellement acquérir la *Taqwā*[13]. Après avoir maîtrisé toutes vos passions, marchez sur ce sentier qui est le plus étroit de tous les sentiers, rien que pour le plaisir de Dieu. Ne vous laissez pas leurrer par les plaisirs de ce monde car ils vous éloignent de Dieu ; et vivez, pour l'amour de Dieu, une vie d'austérité. La douleur dans laquelle se trouve le plaisir de Dieu est préférable au plaisir qui Lui déplaît ; la défaite dans laquelle se trouve le plaisir de Dieu vaut plus que la victoire qui entraîne Sa colère. Délaissez ces choses qui vous attachent, et qui vous attirent la colère de Dieu. Si vous L'approchez avec un cœur pur, Il vous aidera toujours et aucun mal ne pourra vous atteindre. Vous ne pourrez gagner Son plaisir tant que vous n'aurez pas abandonné vos plaisirs, votre honneur, vos biens et votre vie, et tant que vous n'aurez pas subi en Son chemin ces vicissitudes qui offrent à vos yeux une vision de la mort. Mais si vous traversez ces tribulations, vous serez accueillis dans le giron de Dieu tel l'enfant chéri, vous hériterez des justes qui vous ont devancés, et les portes de toutes les grâces s'ouvriront à vous.

[13] N. d. l'Éd. : La crainte révérencielle de Dieu.

Cependant rares sont ceux qui sont ainsi. Dieu m'a dit que la *Taqwā* est un arbre qui se plante dans le cœur et que la même eau arrose à la fois l'arbre de la *Taqwā* et tout le jardin. La *Taqwā* est la racine dont l'absence est synonyme de mort et dont la présence apporte la vie. À quoi sert-il à l'homme d'affirmer qu'il cherche Dieu tandis que ses actes le démentent ? Notez bien ceci : cet homme périra dont la foi contient du levain de ce monde ; et l'enfer est près de cette âme dont toutes les intentions ne sont pas pour Dieu, mais certaines sont pour Dieu, et d'autres pour ce monde. Toutes vos prières seront vaines si vos intentions contiennent la moindre trace du désir de ce monde. Dans ce cas vous aurez servi Satan et non Dieu. De ce fait ne comptez point sur l'assistance de Dieu. Vous ressemblerez au ver qui ne vit que quelques jours et Dieu ne sera pas en vous ; au contraire Il Se réjouira de votre destruction. Néanmoins, si vous étouffez réellement vos passions, vous paraîtrez en Dieu et Il sera en vous. Votre maison sera bénie ; les bénédictions de Dieu descendront sur ses murs, et la ville où elle se trouvera sera bénie elle aussi. Si votre vie et votre mort, vos faits et gestes, votre indulgence et votre rigueur sont pour la cause de Dieu, et si à chaque difficulté et malheur vous ne vous arrêtez pas pour éprouver votre Dieu, et si vous marchez fermement de l'avant alors vraiment vous serez un peuple élu de Dieu. Vous êtes des êtres humains comme moi, votre Dieu est mon Dieu ; ne dilapidez pas vos bonnes facultés. Je le répète comme

Dieu me l'a ordonné : souvenez-vous que si vous vous tournez entièrement vers Lui, vous serez un peuple élu de Dieu. Faites de votre cœur le siège de Sa Majesté, et exprimez Son unicité non seulement par la parole mais aussi par vos actes afin qu'Il fasse descendre sur vous Sa grâce et Ses faveurs. Ne soyez pas rancuniers, soyez sympathiques à l'égard de l'humanité toute entière. Prenez tous les chemins de la vertu car vous ne savez pas dans lequel vous trouverez l'approbation de Dieu.

Réjouissez-vous car le champ de la proximité de Dieu est vacant. Tous les peuples aiment le monde, et on ne se soucie pas de faire plaisir à Dieu. Ceux qui veulent passer par cette porte avec toute leur force auront l'occasion de faire valoir leurs mérites et leurs accomplissements, et gagneront les faveurs de Dieu. Ne pensez pas que Dieu vous abandonnera ; vous êtes comme une graine qui a été semée par Sa main ; et Il a dit que cette graine deviendra un grand arbre qui répandra ses branches dans toutes les directions. Béni soit celui qui croit dans la Parole de Dieu et qui ne craint pas les épreuves dans Sa voie, car il est nécessaire que vous soyez éprouvés afin que Dieu puisse distinguer celui qui aura été fidèle à sa *bai'ah* de celui qui l'aura trahi. Celui qui aura succombé à une épreuve ne pourra nuire à la cause divine, mais il sera lui-même conduit en enfer ; il lui aura mieux valu de n'avoir jamais vu le jour. Mais ceux qui auront été

persévérants jusqu'à la fin, malgré les calamités et la rigueur des épreuves, la dérision et le persiflage, la haine et la répugnance des autres, ceux-là seront glorifiés et bénis. Dieu m'a dit d'annoncer que ceux dont la foi en moi n'est pas entachée par les désirs de ce monde, qui sont sans faiblesse de cœur et point hypocrites, et qui sont entièrement soumis à Sa volonté, seront Ses élus, et que leurs chemins seront ceux de la sincérité.

Écoutez, ô vous qui écoutez, ce que Dieu veut de vous ! Rien si ce n'est que vous Lui apparteniez entièrement, et que vous ne Lui associez personne, ni sur Terre ni au Ciel. Notre Dieu est aussi vivant aujourd'hui que par le passé. Il parle et entend comme autrefois. Il serait erroné de dire qu'Il entend mais ne parle plus ; tous Ses attributs sont éternels, aucun n'est et ne sera jamais en suspens. Il est unique, sans partenaires. Il n'a ni fils ni femme ; Il n'a pas d'égal, ni de semblable. Il est unique et incomparable sous tous rapports. Il ne partage aucun de Ses attributs et Ses pouvoirs sont absolus ; très loin, Il est tout près, et quoique étant tout près, Il est loin. Il se révèle aux *Ahl-ul-Kashf*[14] sous des formes allégoriques, mais Il n'a ni corps ni forme. Il est au-dessus de tout mais on ne peut pas dire qu'il y a quelque chose sous Lui.

[14] N. d. l'Éd. : Prophètes et hommes de Dieu, ceux qui font l'expérience du *Kashf,* une vision spirituelle faite à l'état d'éveil.

Il est sur Son *'Arsh*[15] mais on ne peut pas dire qu'Il n'est pas sur Terre. Il est le Maître de tous les attributs parfaits, la Manifestation de toutes les louanges et la Source de toutes beautés et de toutes grâces. Il détient tous pouvoirs et toutes bénédictions, Il est le but de toutes choses, Souverain absolu et incontesté. Il possède toutes les perfections et Il est Immaculé. Tous ceux qui habitent le Ciel et la Terre Lui doivent adoration. Il peut tout faire. Il a créé les âmes et les atomes et leurs facultés, et rien ne peut exister sans Sa volonté. Il Se manifeste par Sa puissance et par Ses Signes, et on ne peut Le trouver sans Son assistance. Il Se manifeste toujours aux vertueux et Il leur montre les merveilles de Sa puissance. C'est par là qu'on peut Le connaître et reconnaître Sa voie. Il voit, entend et parle, mais sans yeux, oreilles ou bouche charnels. Il a créé l'Univers du néant tout comme dans nos rêves Il nous donne l'illusion d'un monde réel : telles sont les merveilles de Sa puissance. Celui qui nie Sa puissance est un imbécile ; il est un aveugle celui qui ignore Ses pouvoirs subtils et incommensurables. Il a fait tout et peut tout faire à l'exception de ce qui est contraire à Sa grandeur et à Ses promesses. Il est Unique dans Sa personne, dans Ses attributs, Ses œuvres et Sa puissance. Pour l'atteindre, toutes les voies ont été scellées à l'exception de celle indiquée par le Saint Coran. Il n'est plus nécessaire de suivre individuellement les prophètes et les livres d'antan, car

[15] N. d. l'Éd. : Trône

le prophétat de Muḥammad[saw] englobe tout. À l'exception de la voie de Muḥammad[saw], toutes les voies sont fermées. Toutes les vérités pouvant conduire l'homme à Dieu sont contenues dans le Coran. Après lui il n'y aura pas de nouvelles vérités et il n'en manque aucune qui fut révélée auparavant. Tous les apostolats se convergent dans l'apostolat du Saint Prophète Muḥammad[saw], car ce qui a eu un début doit avoir une fin. L'apostolat de Muḥammad[saw] ne manque rien des bénédictions des périodes précédentes ; au contraire, il en possède même de plus grandes. Le suivre c'est prendre la meilleure voie pour arriver jusqu'à Dieu ; ses disciples reçoivent, dans une mesure plus grande que ceux des premiers prophètes, les bienfaits qui découlent de l'amour de Dieu et de la Sainte Communion. Mais son disciple parfait ne peut porter le seul titre de *Nabī*[16], car ce serait irrespectueux à l'égard de l'apostolat parfait et absolu du Saint Prophète Muḥammad[saw]. Néanmoins, les deux appellations '*Ummatī*[17] et *Nabī* peuvent conjointement s'appliquer à lui. Ces appellations ne dérogeraient nullement au prestige du Saint Prophète[saw] ; au contraire elles ne feraient que le rehausser.[18]

---

[16] N. d. l'Éd. : Prophète

[17] N. d. l'Éd. : Disciple du Saint Prophète Muḥammad[saw] qui profite de la grâce de celui-ci afin de gravir les échelons de la spiritualité pour en atteindre le sommet.

[18] L'auteur : Que l'on se souvienne que la porte de l'apostolat qui apporte une nouvelle Loi a été complètement fermée après Muḥammad[saw]. Après le Saint Coran il n'y aura aucun Livre contenant de nouveaux enseignements ou pour annuler une quelconque injonction coranique ou pour suspendre la nécessité de l'obéir ; car la période du Saint Coran s'étend jusqu'à la fin des temps.

Cette communion divine est connue sous le titre de *Nubuwwah*[19] lorsqu'elle atteint la perfection tant en termes de qualité et de quantité, lorsqu'elle ne souffre d'aucune lacune et lorsqu'elle révèle de façon indéniable les secrets de l'invisible. Tous les prophètes de Dieu y sont unanimes. Il n'est pas possible que toute une communauté dont il a été dit :

كُنتُمۡ خَيۡرَ أُمَّةٍ أُخۡرِجَتۡ لِلنَّاسِ [20]

et à laquelle il a été enseigné de prier continuellement :

ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ [21]

soit dépourvue de cette grande bénédiction, et que pas un seul de ses membres n'ait pu atteindre le stade de l'apostolat. S'il en fut ainsi, non seulement la *Ummah-Muḥammadiyya*[22] serait imparfaite et les disciples du Saint Prophète[saw] spirituellement aveugles, mais on aurait eu à admettre que la force purificatrice du Saint Prophète[saw] était elle même défectueuse. De surcroît, la prière citée plus haut et qu'on doit répéter dans les cinq Ṣalāts quotidiennes se serait révélée inefficace. D'autre part, si un disciple du Saint Prophète[saw]

---

[19] N. d. l'Éd. : L'apostolat

[20] N. d. l'Éd. : 'Vous êtes la meilleure communauté qui a été suscitée pour le bien de l'humanité.' (Le Saint Coran, Āli-Imrān, 3 :111)

[21] N. d. l'Éd. : 'Guide-nous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs.' (Le Saint Coran, Al-Fātiḥah 1 :6)

[22] N. d. l'Éd. : La communauté des fidèles du Saint Prophète Muḥammad[saw]

pouvait atteindre le stade de l'apostolat sans son assistance spirituelle, la *Khatm-un-Nubuwwah*[23] n'aurait plus de sens. Pour éviter ces deux maux, Dieu le Tout-Puissant a décidé d'accorder Sa révélation pure et parfaite à ceux des disciples du Saint Prophète[saw] qui fondent entièrement leur personnalité dans la sienne. Ils sont '*Ummatī* dans leur chair et dans leur être et suivent le Saint Prophète[saw] avec une perfection telle qu'ils n'ont plus de personnalité à eux. Ils ne sont que le reflet du Saint Prophète[saw] et sont récipiendaires des révélations divines à l'instar des prophètes.

C'est ainsi que certains se sont vus conférer le titre de 'prophète' en dépit d'être des '*Ummatī*. Ce genre d'apostolat dépend de celui de Muḥammad[saw], et on peut dire qu'il est le même, seulement exprimé dans une condition nouvelle. C'est cela qu'indiquent les phrases prononcées par le Saint Prophète[saw] en parlant du Messie Promis :

نَبِيُّ اللهِ وَاِمَامُكُمْ مِنكُمْ[24]

C'est-à-dire qu'il est à la fois prophète et '*Ummatī*. Un homme appartenant à une communauté différente de celle du Saint Prophète[saw] ne peut prétendre à une position pareille. Béni est celui qui a compris ce point, car il ne périra point. Dieu le

---

[23] N. d. l'Éd. : Le sceau du prophétat

[24] N. d. l'Éd. : Prophète de Dieu et votre guide de parmi vous-même. (*voir* Ṣaḥīḥ Muslim, Kitābul Fitan, Bābu Dhikrid Dajjāl *et* Babu Nuzūli 'Īsabni Maryama)

Tout-Puissant donna la mort à Jésus comme Il le dit dans le verset suivant du Saint Coran :

فَلَمَّا تَوَفَّيۡتَنِي كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيۡهِمۡ [25]

Lu dans son contexte, ce verset indique nettement que Dieu demandera à Jésus au jour du Jugement Dernier s'il avait dit à ses disciples de vénérer sa mère et lui-même comme dieux. Jésus de répondre que pendant son séjour parmi eux il fut témoin de leurs actes et qu'il les avait guidés et protégés, mais quand Dieu lui donna la mort, il ne pouvait être responsable de leurs égarements.

On est libre de traduire les mots *'Falam-mā Tawaf-faitanī'* par 'quand tu me donnas la mort,' ou par 'quand tu élevas mon corps physique au ciel.' Quoiqu'il en soit, à la lumière de ce verset, il est évident que Jésus ne retournera pas sur Terre ; s'il devait y retourner avant le jour du Jugement Dernier et briser la Croix, il ne pourrait plaider ignorance des égarements de ses disciples, notamment la déification de sa mère et de lui-même. Jésus le prophète ne pourra proférer pareil mensonge au jour du Jugement Dernier en présence de Dieu. Comment un prophète qui serait retourné sur Terre, y aurait vécu quarante ans et aurait combattu les chrétiens, pourrait-il nier toute connaissance des croyances chrétiennes ? Puisque ce verset nie catégoriquement le retour

[25] N. d. l'Éd. : '…mais depuis que Tu m'as fait mourir, c'est Toi Qui as été leur Gardien…' (Le Saint Coran, Al-Mā'idah 5 :117)

de Jésus – sinon il sera considéré comme un fieffé menteur – et s'il a été enlevé physiquement au Ciel, ne devant pas retourner sur Terre jusqu'au jour du Jugement Dernier, doit-on conclure qu'il mourra et sera enterré là-haut même ? Mais une telle pensée va à l'encontre du verset

فِيهَا تَمُوتُونَ[26]

Tout cela indique clairement que Jésus ne monta pas vivant au Ciel, mais qu'il décéda sur Terre ; seule son âme monta au Ciel. Vu la netteté du langage du Saint Coran, n'est-il pas un péché de le contredire ?

Une simple erreur d'interprétation aurait été excusable si je n'étais pas venu ; mais puisque je suis venu de la part de Dieu et que j'ai expliqué sans ambiguïté aucune les propos du Saint Coran, ne pas renoncer à cette chimère n'est pas un gage d'honnêteté. Le Ciel et la Terre ont témoigné en ma faveur par des signes de Dieu ; un quart de siècle de l'hégire s'est déjà écoulé et des milliers de signes se sont manifestés, et nous entamons le septième millénium depuis la création. On doit avoir un cœur dur comme le roc pour me rejeter. Mais, écoutez, je le déclare haut et fort, Dieu n'a pas fini de manifester Ses signes. Après le tremblement de terre du 4 avril 1905, que j'avais prédit bien longtemps auparavant, Dieu m'a annoncé qu'il y aura un autre séisme terrible au

[26] N. d. l'Éd. : Là (sur la terre) vous mourrez. (Le Saint Coran, Al-A'rāf, 7 :24)

printemps prochain. Je ne puis dire dans quelle partie de cette saison aura lieu cet évènement : est-ce au début quand les arbres commencent à bourgeonner, ou au milieu ou vers la fin. La révélation divine à ce sujet étant ainsi conçue :

"پھر بہار آئی خدا کی بات پھر پوری ہوئی" [27]

Le premier tremblement de terre eut lieu au printemps. Dieu m'a annoncé que le second aura lieu au printemps aussi ; puisque les arbres commencent à bourgeonner vers la fin de janvier, la période de crainte commencera avec ce mois et durera jusqu'à la fin de mai.[28]

Dieu a aussi révélé :

زَلْزَلَةُ السَّاعَةِ

'Ce tremblement de terre donnera un avant-goût du Jour du Jugement Dernier.'

Et :

لَكَ نُرِي اٰيٰتٍ وَّنَهْدِمُ مَا يَعْمُرُوْنَ[29]

[27] N. d. l'Éd. : 'Le printemps étant revenu, la parole de Dieu s'est accomplie une fois de plus.'

[28] L'auteur : Je ne puis dire exactement si *'printemps'* signifie le printemps qui suivra cet hiver ou de toute autre année future. D'une chose on est sûr, au moins, c'est que la prophétie se réalisera dans un printemps quelconque. Dieu m'a dit qu'Il viendra furtivement comme celui qui vient dans le secret de la nuit. Voilà ce dont Dieu m'a informé.

[29] L'auteur : Dieu a aussi dit dans une autre révélation : تیرے لئے میرا نام چمکا 'Mon Nom a brillé pour toi.'

‘Nous montrerons des signes pour toi, et Nous ferons s’écrouler les bâtiments qu’ils construisent.’

Il me révéla encore:

بھونچال آیا اور شدت سے آیا زمین تہ و بالا کر دی[30]

C'est-à-dire, qu’à l’instar de l’époque de Lot, un violent séisme remuera certains recoins de la Terre. Et ensuite Il me révéla :

اِنِّیْ مَعَ الْاَفْوَاجِ اٰتِیْکَ بَغْتَةً

C'est-à-dire, ‘Je viendrai furtivement, accompagné de Mes légions. Et personne ne connaît ce jour.’ Il en fut ainsi pour le pays de Lot. Personne n’était au courant de son existence jusqu’à ce qu’il fût ébranlé alors que tous mangeaient, buvaient et se divertissaient. Dieu a déclaré que ce lieu subira le même sort, car l’iniquité ne connaît plus de bornes, l’amour des biens de ce monde est excessif, tandis que la voie de Dieu est délaissée, voire méprisée. Dieu a dit :

زندگیوں کا خاتمہ [31]

Et en s’adressant à moi, Il déclara :

قَالَ رَبُّکَ اِنَّهٗ نَازِلٌ مِّنَ السَّمَآءِ مَا یُرْضِیْکَ رَحْمَةً مِّنَّا وَکَانَ اَمْرًا مَّقْضِیًّا

---

[30] N. d. l’Éd. : ‘Le tremblement de terre est venu avec force, et il a remué la Terre sens dessus dessous.’

[31] N. d. l’Éd. : ‘La fin des vies.’

C'est-à-dire, 'Ton Seigneur a dit qu'Il enverra du Ciel ce qui te fera plaisir. C'est une manifestation de Notre grâce et une chose décrétée depuis le début.' Mais il est nécessaire que le Ciel garde en réserve toutes ces choses-là jusqu'à ce que toutes les nations du monde aient pris connaissance de cette prophétie. À l'exception des bienheureux, qui d'autres voudront croire dans mes déclarations ?

Le but de cette annonce n'est pas de semer de l'épouvante, mais de prévenir les craintes futures et de voir à ce que les gens ne périssent pas dans l'ignorance. Tout dépend de l'intention et la mienne n'est pas d'accabler autrui mais de protéger des souffrances. Ceux qui se repentent seront sauvés quand viendra la punition de Dieu ; et la destruction sera le sort de ceux qui ne se repentent pas, ne délaissent pas la société des calomniateurs, et n'ont pas évité les péchés : leur mépris leur auront valu la colère de Dieu.

Parlons d'autre chose maintenant. Les paroles de Dieu m'annonçant ma mort sont :

"بہت تھوڑے دن رہ گے ہیں" [32]

"تمام حوادث اور عجائباتِ قدرت دکھلانے کے بعد تمہارا حادثہ آئے گا" [33]

[32] N. d. l'Éd. : 'Il reste très peu de jours.'

[33] N. d. l'Éd. : 'Ta mort viendra après que tous les évènements et merveilles de la Nature auront été montrés.'

Ces révélations proclament la nécessité de certains évènements et de certains signes de la puissance divine avant ma mort pour que le monde soit prêt à assister aux grandes révolutions qui la suivront. Un endroit me fut indiqué comme le lieu de mon sépulcre. Je vis un ange mesurer la terre, et, à un endroit particulier, il me montra l'emplacement où serait ma tombe. Je vis une tombe, qui brillait d'un éclat plus vif que celui de l'argent, dont les poussières étaient d'argent. Alors on me dit : 'Voilà ta tombe.' Ensuite on me montra une certaine étendue de terre que l'on me désigna sous le nom de *'Bahishtī Maqbarah'*[34] , et que l'on me décrit comme étant le cimetière des personnes élues de ma communauté. Dès ce jour-là, j'ai toujours pensé à acquérir une certaine portion de terre pour créer un cimetière pour ma communauté. Le prix élevé des terres à Qadian et dans ses environs m'a empêché d'exécuter ce projet jusqu'ici. Maintenant, depuis que notre ami, le Maulawī 'Abdul Karīm est mort, et que les révélations divines concernant ma mort me sont faites de façon continue, je suis anxieux de voir ce projet exécuté le plus tôt possible. Pour cela je fais don à la communauté d'une portion de terre dont la valeur n'est pas moins de mille roupies et qui est contiguë à mon jardin. Je prie que Dieu accepte ce don, le bénisse et fasse que cette portion de terre devienne la *Bahishtī Maqbarah.*

[34] N. d. l'Éd. : Le cimetière céleste.

Je prie que ce cimetière devienne le lieu de dernier repos pour tous ceux de mes disciples qui sont purs de cœur, qui, pour leur foi, ont sacrifié le monde et ses plaisirs, qui ont occasionné une transformation pure en eux-mêmes, et qui se sont montrés les égaux des Compagnons du Saint Prophète[saw] tant par leur sincérité que par leur dévouement. Ainsi soit-il, Ô Seigneur de l'Univers !

Je prie Dieu encore : 'Ô Tout-Puissant Dieu, fais que se trouvent ici les tombeaux de ceux de mes disciples qui sont purs de cœur, qui se sont réellement dévoués à Ton service, et dont les actions ne portent aucune trace des choses de la terre. Ainsi soit-il, Ô Maître de l'Univers !'

Je prie une troisième fois encore : 'Ô Mon Maître Puissant et Généreux! Mon Dieu Très-Pardonnant et Miséricordieux! Fais que soient ici les tombeaux de ceux qui ont vraiment cru en Ton Messager, qui n'ont aucun dessein hypocrite, qui ne sont ni égoïstes ni méfiants[35], qui font strictement ce qu'ordonnent

---

35 L'auteur : Le doute de toutes parts est un mal terrible qui ronge la foi comme le feu qui consume la paille sèche. Ceux qui doutent des Messagers de Dieu deviennent Ses ennemis : Il leur fait la guerre, car Il honore Ses élus comme aucun autre ne peut le faire. Quand on m'attaque de toutes parts on offense ce même Dieu, car Il a dit :

اِنِّی مَعَ الرَّسُولِ اَقُومُ ط وَاَلُومُ مَنْ یَّلُومُ ط وَاُعْطِیکَ مَا یَدُومُ ط لَکَ دَرَجَۃٌ فِی السَّمَآءِ وَ فِی الَّذِینَ هُمْ یُبْصِرُونَ۔ وَلَکَ نُرِیَ اٰیٰتٍ وَّنَهْدِمُ مَا یَعْمُرُونَ۔ وَقَالُوا اَتَجْعَلُ فِیهَا مَنْ یُّفْسِدُ فِیهَا۔ قَالَ اِنِّی اَعْلَمُ مَا لَا تَعْلَمُونَ۔ اِنِّی مُهِینٌ مَّنْ اَرَادَ اِهَانَتَکَ۔ لَا تَخَفْ اِنِّی لَا یَخَافُ لَدَیَّ الْمُرْسَلُونَ۔ اَتٰی اَمْرُ اللّٰهِ فَلَا تَسْتَعْجِلُوهُ۔ بَشَارَۃٌ تَلَقَّاهَا النَّبِیُّونَ۔ یَآ اَحْمَدِی اَنْتَ مُرَادِی وَمَعِی۔ اَنْتَ مِنِّی بِمَنْزِلَۃِ تَوْحِیدِی وَتَفْرِیدِی۔ وَاَنْتَ مِنِّی بِمَنْزِلَۃٍ لَا یَعْلَمُهَا الْخَلْقُ۔ وَاَنْتَ وَجِیهٌ فِی حَضْرَتِی۔ اِخْتَرْتُکَ لِنَفْسِی۔ اِذَا غَضِبْتَ

la foi et l’obéissance, qui ont sacrifié leur vie en toute sincérité pour Ta cause, qui marchent dans Ton Chemin, qui ont gagné Ton plaisir, qui T’aiment éperdument, et qui se sont attachés à Ton Messager avec sincérité, fidélité, générosité, franchise et respect. Ainsi soit-il, Ô Maître des Univers!’

غَضِبْتُ وَكُلَّمَا اَحْبَبْتَ اَحْبَبْتُ۔ اٰثَرَكَ اللّٰهُ عَلٰى كُلِّ شَيْءٍ۔ اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ الَّذِي جَعَلَكَ الْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ۔ لَا يُسْئَلُ عَمَّا يَفْعَلُ
وَهُمْ يُسْئَلُونَ۔ وَكَانَ وَعْدًا مَفْعُولًا ط يَعْصِمُكَ اللّٰهُ مِنَ الْعِدَا وَيَسْطُوا بِكُلِّ مَنْ سَطَا۔ ذٰلِكَ بِمَا عَصَوْا وَّكَانُوا يَعْتَدُونَ۔ اَلَيْسَ
اللّٰهُ بِكَافٍ عَبْدَهٗ۔ يٰجِبَالُ اَوِّبِي مَعَهٗ وَالطَّيْرَ ط كَتَبَ اللّٰهُ لَاَغْلِبَنَّ اَنَا وَرُسُلِي۔ وَهُمْ مِنْ م بَعْدِ غَلَبِهِمْ سَيَغْلِبُونَ۔ اِنَّ اللّٰهَ مَعَ
الَّذِينَ اتَّقَوا وَالَّذِينَ هُمْ مُحْسِنُونَ۔ اِنَّ الَّذِينَ اٰمَنُوا اَنَّ لَهُمْ قَدَمَ صِدْقٍ عِنْدَ رَبِّهِمْ۔ سَلَامٌ قَوْلًا مِنْ رَّبٍّ رَحِيمٍ۔ وَامْتَازُوا الْيَوْمَ
اَيُّهَا الْمُجْرِمُونَ۔

‘Je me tiens auprès de Mon Messager, et Je combats celui qui le combat. Je t’accorderai ce qui durera toujours. Tu es honoré au ciel ainsi que par ceux qui savent discerner. Je manifesterai beaucoup de signes pour toi, et Je déjouerai toutes les intrigues de tes adversaires.’ Ils disent : ‘Quoi, Tu élèves sur la terre ceux qui sèment la discorde ?’ Je sais ce que vous ignorez, vous. J’abaisserai ceux qui cherchent à t’abaisser. Ne crains pas, sûrement quand Je suis aux côtés de Mes Messagers ils ne craignent pas. L’ordre divin est donné, ne te presse pas : les prophètes sont assurés du succès. Ô Mon Aḥmad ! Tu es Mon but et tu es avec Moi. Tu es aussi intime que Mon *Tauḥid* (Unicité) et Mon *Tafrīd* (Individualité).Ton statut auprès de Moi est si élevé qu’on en ignore la grandeur. Tu es très honoré près de Moi. Je t’ai choisi pour Moi-même ; et quand tu te mets en colère, c’est Moi-même qui suis en colère. Tes préférences sont les Miennes. Dieu t’a élevé au-dessus de tout. Toute louange est due à ce Dieu Qui a fait de toi Messie, fils de Marie. Il (Dieu) n’a pas à répondre de Ses actions, et c’est Lui Qui exige des comptes. Cette promesse sera accomplie. Dieu te sauvera de tes ennemis, et Il sera l’Ennemi de tes ennemis, parce qu’ils ont désobéi et dépassé les limites. Quoi, Dieu ne suffit-Il pas à Son serviteur ? Ô vous montagnes, prosternez-vous devant Dieu, et vous, oiseaux aussi.’ Dieu a écrit : ‘Seuls Mes Apôtres et Moi triompherons. Leur succès est tout proche au moment même où leurs ennemis croient les avoir écrasés.’ Certainement Dieu est avec ceux qui sont purs et font le bien ; et certainement ceux qui croient sont sur la Voie véritable de Dieu. Que la paix règne ; tel est le décret de Dieu, Le Soutien et Le Miséricordieux. Devenez distincts, ce jour, ô vous qui êtes pécheurs !

Beaucoup de bonnes nouvelles me sont parvenues au sujet de ce cimetière. Dieu l'a non seulement qualifié de céleste[36], mais Il a déclaré :

أُنزِلَ فِيهَا كُلُّ رَحْمَةٍ

à savoir toutes sortes de bénédictions pleuvront sur ce cimetière et que ceux qui y reposeront vont en bénéficier intégralement. C'est pour cette raison que Dieu le Tout-Puissant m'a, dans une *Waḥyi Khafī*[37], ordonné d'imposer certaines conditions concernant ce cimetière. Seuls ceux qui auront rempli ces conditions avec fidélité et sincérité pourront y reposer. Ces conditions sont trois en nombre et elles sont obligatoires. Les voici :

1. Le terrain que j'ai donné pour créer ce cimetière représente ma contribution à ce projet. Cependant il faudra acheter encore une autre portion y contiguë que j'estime à mille roupies. On embellira ce cimetière en y plantant des arbres, et il faudra y creuser un puits. Au nord de ce terrain il y a une grande dépression dans la terre qui forme un énorme bassin quand il pleut. Ce bassin obstruant le passage pendant la majeure partie de l'année, il faudra construire un pont par-dessus. J'estime cette dépense

---

[36] N. d. l'Éd. : Bahishtī Maqbarah : le cimetière céleste.
[37] N. d. l'Éd. : Révélation non verbale qui tombe dans la catégorie de l'inspiration divine.

à deux mille roupies, ce qui nous amène donc à un total de trois mille roupies dont on aura besoin pour compléter ce cimetière. Ainsi la première condition pour être enseveli dans ce cimetière est de souscrire cette somme selon les moyens individuels. La souscription, qui doit provenir directement de ces personnes qui veulent y être enterrées et non des autres, sera remise au Maulawī Nūr-Ud-Dīn pour le moment. Si Dieu le veut, cette souscription pourra être continuée après notre mort à tous. Dans ce cas l'on constituera un *Anjuman*[38] qui recevra cette souscription, et qui pourra s'en servir aussi pour prêcher l'Islam et le *Tauḥīd*[39] si on le jugera nécessaire.

2. Pourront y être ensevelis aussi ceux de mes disciples qui auront, par testament, légué à la communauté le dixième de leurs biens pour servir, après leur décès, à la diffusion de l'Islam et des commandements du Saint Coran selon les directives de mon mouvement. Une personne juste pourra léguer plus d'un dixième de ses biens à la communauté, mais pas moins. Toutes les recettes provenant de telles donations seront gérées par un *Anjuman* de membres honnêtes et érudits. L'*Anjuman* pourra, après consultation mutuelle, utiliser ce fond pour diffuser l'Islam et les

[38] N. d. l'Éd. : Conseil d'administration de la Jamā'at
[39] N. d. l'Éd. : L'unicité de Dieu

enseignements du Saint Coran, pour la publication de livres religieux, et pour couvrir les frais des missionnaires engagés dans ces services. Dieu a promis que cette dispensation prospérera, et il est à espérer que l'on recevra beaucoup d'argent pour la diffusion de l'Islam. Les frais de cette opération, dont il est prématuré de donner les détails, seront puisés de ce fonds. Au décès d'un des membres de ce groupe, son successeur assumera les mêmes responsabilités que lui ; c'est-à-dire qu'il aura à faire son devoir selon les règles de la communauté. On pourra utiliser ce fonds pour assister les démunis, les indigents, les initiés qui sont pauvres et même pour faire le commerce (au profit du fonds). Ne croyez pas que c'est là une improbabilité. Telle est la volonté de Dieu qui est le Maître du Ciel et de la Terre. Je ne me soucie pas des moyens pour arriver à obtenir des fonds pareils, ou pour trouver des hommes nécessaires à l'exécution de ce plan ambitieux. Ce que je crains, c'est qu'après nous, il pourra se trouver des personnes qui succomberont à la tentation de ces richesses et des autres choses de ce monde. Je prie Dieu qu'Il fasse que seulement ceux-là aient la responsabilité de diriger ces fonds qui travailleront sincèrement pour Sa cause. Néanmoins, il sera permis d'utiliser ces fonds pour aider les démunis.

3. Il faut que le ou la défunt(e) fût une personne pieuse, qui aurait évité les choses proscrites, qui n'aurait pas commis le *shirk*[40], ou toute autre innovation répréhensible, qui aurait été, en somme, un(e) musulman(e) pur(e) et sincère.
4. Toute personne n'ayant pas de bien ou de moyen financier afin de souscrire à ce fonds aura le droit d'être ensevelie dans ce cimetière s'il est établi qu'elle avait dédié sa vie à l'Islam, et qu'elle avait été une personne pieuse et juste.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

1. Une personne qui aura fait son testament dans le sens indiqué plus haut, et dans la forme convenable, doit le laisser avec son exécuteur et en publier les conditions, quoiqu'il devra être exécuté après sa mort. Cette précaution est nécessaire du fait que l'on rencontre beaucoup de difficultés pour souscrire un testament après la mort du testateur. Et comme les jours des afflictions et des signes célestes sont proches, il y a un plus grand mérite de faire son testament durant les jours de paix que dans une période troublée. Le bien qui est une source permanente de revenus accorde au

[40] N. d. l'Éd. : L'attribution de partenaires à Dieu

testateur un droit à des bénédictions perpétuelles, la donation faisant partie des charités constantes.

2. Celui qui vit loin de Qadian pourra être enterré dans ce cimetière s'il a rempli les conditions sus-mentionnées. Ses héritiers auront à transporter son corps à Qadian dans un cercueil. Dans le cas où une personne meurt avant l'aménagement de ce cimetière – c'est-à-dire avant la construction du pont, etc. – elle pourra être ensevelie dans un cercueil dans le cimetière de sa localité, afin qu'elle puisse être transportée à Qadian plus tard, quand le cimetière aura été aménagé : il ne sera pas convenable de transférer un corps qui n'aura pas été enseveli dans un cercueil.[41]

   Qu'il soit entendu que Dieu veut que tous ceux qui ont une foi parfaite soient ensevelis dans le même cimetière afin que dans leur ensemble ils soient une source d'inspiration pour les générations futures, et afin aussi que soient connus leur dévouement et leur amour pour la cause divine.

   En dernier lieu, je prie que Dieu le Tout-Puissant encourage le vrai fidèle dans ce travail, augmente sa

[41] L'auteur : Il serait stupide de considérer comme des innovations, ce cimetière et ses arrangements. C'est la révélation divine qui les a dictés ; ainsi ce ne sont pas des suggestions humaines. Par ailleurs, on ne doit pas supposer qu'une fois enseveli dans ce cimetière on a eu droit au paradis. L'intention de Dieu est d'ensevelir là tous ceux qui méritent le paradis.

sincérité et son zèle et lui accorde une fin glorieuse. Ainsi soit-il.

Il serait bon que mes disciples qui auront eu connaissance de cette publication la fasse circuler parmi leurs amis, la répandent aussi loin que possible, et la préserve pour le bénéfice de leurs descendants. Elle doit aussi arriver à la connaissance de nos adversaires, mais d'une manière polie. On doit se montrer patient face aux insultes des méchants. Priez tous sans cesse et avec ferveur.

[42] En conclusion, nous exclamons : 'Louanges à Dieu, le Maître des Univers !'

L'humble auteur,
Celui qui aura toujours besoin d'Allah, le Refuge Éternel, **Ghulām Aḥmad**, qu'Allah lui accorde Sa protection et Son soutien.
Le 20 décembre 1905

[42] N. d. l'Éd. : Traduction des phrases ci-dessous :

وَآخِرُ دَعْوٰنَا اَنِ الْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعٰلَمِيْنَ

الراقم خاکسار

المفتقر الی اللہ الصّمد غلام احمدؐ عافاہ اللہ وایّد

۲۰ دسمبر ۱۹۰۵ء

Vous êtes sage et vigilant mon ami, de nature pure,
Faites attention et soyez des plus prudents,
Pour que dans votre soif des choses de ce monde matériel,
Vous ne jetiez au vent votre juste considération pour la foi,
Que vous ne négligiez vos besoins spirituels.

N'entravez pas votre cœur dans ce monde passager et périssable. Car, sous ses plaisirs et ses conforts,
Se cachent mille et un maux et chagrins.

Si seulement vous pouviez entendre,
La voix de la tombe est claire ; elle dit :
'En quelques jours vous serez ma proie,
Aussi, bien vous serez si vous pouviez pleurer moins pour les choses mondaines.'

Car, certes, quiconque s'empêtre dans ces soucis vulgaires,
Tout ce qu'il récolte n'est que peines et douleurs.

Et il s'est vraiment libéré,
Celui qui vit sa vie, pensant au moment de sa mort,
Celui qui se détache de ce monde,
Les yeux fermement fixés sur le droit chemin.

Même avant la longue route qui commence avec la mort,
Il commence sa route vers Dieu,
Et il tire de ce monde, tout ce qu'il a.
Pour ce voyage vers l'ultime maison, il se serre la ceinture,
Et laisse derrière tout ce qui s'attache à cette maison-ci,
Tellement faible et incertaine.

Les affaires de ce monde, étant de ces choses qui sont cachées,
Il vaut mieux qu'entièrement l'on s'en détache.

L'Enfer, dont le Saint Coran nous a donné des nouvelles,
N'est autre que cette cupidité pour les choses de ce monde.

Puisqu'en tout ressort on doit sûrement lui dire adieu,

Et puisque, un de ces jours, chacun doit entreprendre ce long voyage,

Il ne convient pas au sage de permettre à son cœur de se lier au jardin,
Dont les fleurs sont sujettes à la flétrissure en automne.

À tout instant tomber pour cette vieille furie est vraiment une faute très grave.
Car elle est ouvertement ennemie de la Foi, de la vérité, et de la pureté.

Personne ne gagne en s'amourachant de cette amoureuse à double face,
Car parfois elle détruit par des moyens tranquilles, pacifiques,
Et parfois par la guerre.

Pourquoi donc ne tombez-vous pas amoureux de Celui qui,
Avec tendresse et soin, vous délivrera de toutes entraves ?

Allez ! Réfléchissez comment votre fin arrivera.
Écoutez le vieux Sa'dī[43], si vous ne voulez m'écouter :

'Le deuil, à ta mort, sera acclamé avec joie, comme pour une noce,
À condition que la fin n'arrive que quand tu es dans un état de droiture parfaite.'

[43] N. d. l'Éd. : Un célèbre poète persan

APPENDICE concernant la '*R*is*a*lah *A*l-*W*aṣ*iyy*at'

(Le Testament) [44]

Il y a quelques points importants concernant l'opuscule '*A*l-*W*aṣ*iyy*at' (Le Testament) que je voudrais énoncer ci-dessous.

1. Jusqu'à ce que l'*A*n*j*uman *Ka*rpard*az* Maṣ*a*leh *Q*a*b*rist*a*n[45] ait déclaré que tous les préparatifs concernant le cimetière ont été faits, aucun corps ne doit y être amené pour être enterré selon ce projet. La construction dudit pont, et d'autres aménagements sont des conditions requises à l'avance pour l'ouverture du cimetière. Jusque-là l'enterrement doit être effectué temporairement en d'autres lieux convenables.
2. Tous ceux qui voudraient tester selon le projet intitulé '*A*l-*W*aṣ*iyy*at' (Le Testament), il faut qu'ils le fassent par écrit et durant leur vie, étant sains de corps et d'esprit, et assistés de deux témoins dignes de foi. Le testament devra alors être confié à l'*A*n*j*uman du cimetière. Ils doivent stipuler clairement dans ce testament qu'ils lèguent le dixième de leurs biens, tant meubles qu'immeubles, ou quels qu'ils soient pour être utilisés pour servir le but de la communauté Aḥmadiyya. Il sera nécessaire que de tels testaments soient publiés dans au moins deux journaux.

---

[44] N. d. l'Éd. : 1. Le journal Al-Ḥakam, volume 10, N° 2 du 17 janvier 1906. 2. The Review of Religions, janvier 1906.

[45] N. d. l'Éd. : Corps administratif constitué pour gérer toute affaire ayant trait à ce cimetière.

3. L'*Anjuman* doit faire examiner les testaments par des experts en matière de droit et de législation islamique, après quoi ils livreront au testateur un certificat portant son sceau et sa signature. Ce certificat doit être produit quand on voudra enterrer quelqu'un selon ce projet ; l'enterrement sera fait sous le contrôle de l'*Anjuman* après que l'emplacement en aura été indiqué.
4. Excepté dans des cas spécialement prévus et approuvés par l'*Anjuman*, les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté ne pourront y être ensevelis, car ils vont au ciel n'importe comment. Aucun parent ou héritier de quiconque enseveli ici, n'y sera enseveli rien qu'en raison de cela, à moins qu'il ou qu'elle n'y ait droit selon les règles et les règlements prévus pour cela dans l'opuscule 'Le Testament'.
5. Au cas où quelqu'un arriverait à mourir en dehors de Qadian, le corps ne sera emmené que dans un cercueil. Le Conseil doit être notifié au moins un mois à l'avance pour que toute difficulté imprévue soit aplanie avant que l'autorisation ne soit accordée.
6. S'il arrive qu'un testateur selon le projet '*Al-Waṣiyyat*' décède de la peste, et qu'il ait toutes les qualités requises, alors il ne pourra être porté au cimetière qu'après au moins deux années. Entre temps il sera enseveli ailleurs, et quand la période de deux ans aura passé, et qu'il ne sévisse aucune épidémie de peste,

soit à Qadian ou au lieu du décès, il sera exhumé et emmené au cimetière.

7. Il doit être bien compris qu'il ne suffit pas d'avoir testé le dixième de ses biens, meubles ou immeubles ; le testateur doit, en outre, avoir au mieux de sa capacité, vécu selon les principes de l'Islam – s'efforçant toujours à progresser dans la Taq*wa* et la pureté. Il doit avoir été un musulman avec foi en Allah, et Son Prophète, et avoir pris bien soin de ne pas léser les droits d'autui.
8. Si un testateur sous le projet d'*Al-Waṣiyy*at arrivait à mourir noyé, ou à mourir dans un pays étranger d'où l'on ne pourrait transporter son corps, le testament demeurerait valide, et aux yeux de Dieu il serait considéré comme ayant été enseveli dans le cimetière céleste, et il serait permis de placer au cimetière une pierre à sa mémoire portant une inscription donnant les circonstances de sa mort.
9. L'*Anj*uman détenant les fonds en dépôt ne pourra en dépenser que pour servir les buts de la communauté Aḥmadiyya, la première considération devant être le soin de diffuser l'Islam ; l'*Anj*uman sera autorisé toutefois à investir les fonds dans les entreprises commerciales profitables avec l'accord préalable de tous ses membres.

10. Tous les membres de l'*Anjuman* devront appartenir à la communauté Aḥmadiyya, étant fidèles et honnêtes ; et s'il arrivait qu'au sujet de l'un d'eux, l'on ait à douter de sa droiture ou qu'il n'ait pas été scrupuleusement honnête, ou qu'il avait été rusé et teinté d'un désir des biens de ce monde, l'*Anjuman* devra le relever tout de suite de ses fonctions et le remplacer par quelqu'un d'autre.
11. S'il devenait nécessaire d'intenter un procès pour exécuter un testament sous ce projet, les dépenses à encourir seront faites des fonds à la disposition de l'*Anjuman* sous ce projet.
12. Au cas où un testateur sous ce projet, par manque de foi, voudrait résilier son testament, ou s'il se détournait de la communauté Aḥmadiyya, alors, même si l'*Anjuman* était entré en possession de la propriété en question, il ne lui sera guère permis de la garder plus longtemps ; le tout doit lui être restitué, car Allah n'a que faire des biens de quiconque et, à Ses yeux, de tels biens méritent d'être repoussés et méprisés.
13. Puisque l'*Anjuman* représente le Calife élu de Dieu[46], il doit demeurer absolument pur de tout désir mondain ; toutes ses affaires doivent être transparentes et fondées sur la justice.

[46] N. d. l'Éd. : Le Messie Promis[as] et ses Khulafā' (califes).

14. Pour soutenir un tel *Anjuman* il pourra être établi des branches dans les pays étrangers et lointains. Si le transfert des corps de tels pays s'avérait difficile ou impraticable, alors on pourrait l'inhumer localement ; mais afin que le défunt puisse jouir des bienfaits et bénédictions il lui aura fallu tester avant sa mort. Alors il sera dévolu à la branche locale de l'*Anjuman* la tâche de récupérer les biens testés. Il est conseillé que de tels biens soient dépensés localement pour le bien de l'Islam et de la communauté Aḥmadiyya. Toutefois selon les exigences du moment on pourrait prendre une partie des legs de provenance étrangère et l'envoyer au centre à Qadian.
15. Il est essentiel que le centre de cet *Anjuman* demeure toujours à Qadian, car Allah a béni cet endroit ; et il sera permis qu'un bâtiment convenable soit construit pour répondre aux besoins futurs de l'*Anjuman*.
16. Au moins deux membres de l'*Anjuman* devront maîtriser le Saint Coran et les Traditions. Ils devront aussi avoir une connaissance suffisante de la langue arabe, et de la littérature de la communauté Aḥmadiyya.
17. Si, à Dieu ne plaise, un testateur sous ce projet arrivait à être atteint de la lèpre, et que son corps serait dans une condition telle qu'il ne pourrait être envoyé à ce cimetière, alors évidemment on ne doit pas l'emmener

ici. Toutefois, s'il avait été ferme dans son testament, il sera considéré comme ayant été enterré ici, l'honneur et la récompense de Dieu lui ayant été acquis n'importe comment.

18. Quelqu'un n'ayant aucun bien, meuble ou immeuble, mais dont on peut prouver qu'il a été une personne de droiture et de piété, craignant Dieu, un croyant sincère, exempte de toute hypocrisie et de désirs de ce monde, ou de manquement dans l'accomplissement de son devoir selon la Sharī'ah islamique, pourra y être enterré avec ma permission, ou après moi, avec le consentement unanime de l'*Anjuman*.
19. Une personne répudiée par une révélation de Dieu ne pourra y être enterrée bien qu'elle ait testé sous ce projet.
20. En ce qui concerne moi-même, mon épouse et mes enfants, Allah a fait une exception à ce sujet. Toute autre personne, quelle qu'elle soit, tombera sous ces conditions et ces règlements et quiconque soulèvera des objections à cet effet sera considéré comme étant un hypocrite.

Voilà les conditions qui doivent être remplies afin qu'à l'avenir on puisse être enterré dans ce cimetière. Il est possible que des gens, mûs par un désir d'attribuer de noirs desseins à d'autres, puisse soulever des objections et déclarer que ce projet est fondé sur des motifs

personnels et égoïstes et par esprit de vantardise, on pourrait même alléguer qu'il constitue une *bid'at*[47]. Mais on ne doit pas oublier que c'est là l'œuvre de Dieu – Il fait ce qu'Il veut. Assurément Il a voulu par un tel projet distinguer le croyant de l'hypocrite : nous pensons aussi à ceux qui, en apprenant ce projet, commencent déjà à penser à y souscrire sans hésitation aucune en léguant un dixième ou plus de leurs biens à Dieu, et mettent un sceau sur leur volonté et leur ardeur dans la foi. Allah dit :

الٓمٓ ‌أَحَسِبَ ٱلنَّاسُ أَن يُتۡرَكُوٓاْ أَن يَقُولُوٓاْ ءَامَنَّا وَهُمۡ لَا يُفۡتَنُونَ [48]

'Ces gens croient-ils que Je me contenterai de leur parole à l'effet qu'ils ont cru, et qu'ils ne seront point mis à l'épreuve ?' Cette épreuve à laquelle vous avez été invités, n'est rien à côté de celles qu'eurent à subir les Compagnons du Saint Prophète[saw]. Il leur fut demandé le sacrifice de leurs personnes dans la voie du Seigneur. Et ils ont présenté leur vie dans le chemin de Dieu.

D'ailleurs il serait tout à fait absurde de penser que n'importe qui serait autorisé à être enseveli dans ce cimetière sans égards pour ses actions et sa position

[47] N. d. l'Éd. : Une innovation répréhensible.

[48] N. d. l'Éd. : *Je suis Allah l'Omniscient*. Les hommes pensent-ils qu'ils seront laissés tranquilles parce qu'ils disent : 'Nous croyons', et qu'ils ne seront pas éprouvés ? (Le Saint Coran, Al-'Ankabūt 29 :2-3)

comme homme droit et de bien. Si cela était permis pourquoi donc Dieu avait-Il mis les peuples antérieurs à l'épreuve ? Le fait est que de tout temps, Il a fait la distinction nette et claire entre les gens purs et les méchants ; et dans notre cas Il a fait de même.

Au temps du Saint Prophète Muḥammad[saw], certaines petites actions impliquaient de petits sacrifices ; par exemple, personne n'allait le consulter pour des affaires personnelles sans avoir au préalable fait un présent ou un don quelconque ; cette pratique, toutefois, constituait une épreuve pour ceux qui avaient quelque nuance d'hypocrisie cachée en eux. Nous sommes confiants qu'en ce temps présent, aussi, les vrais croyants se montrant d'un ordre élevé, placeront réellement leur Foi au-dessus des considérations mondaines, et qu'ainsi ils se distingueront des autres et se seront avérés loyaux et fidèles à leur serment d'allégeance.

Ce projet, naturellement, ne sera pas du goût des hypocrites, car ils seront alors exposés. Et hommes ou femmes, ils n'auront aucune chance d'être admis dans ce cimetière après leur mort.

فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضًا [49]

[49] N. d. l'Éd. : Il y avait une maladie dans leur cœur et Allah a aggravé leur maladie. (Le Saint Coran, Al-Baqarah 2 :11)

Ceux qui, par contre, s’empressent de faire leur testament selon le projet d’*Al-Waṣiyy*at, seront considérés comme ayant prouvé la véracité de leur serment d’allégeance et mérité ainsi les bénédictions éternelles de Dieu.

Finalement, l’on doit se souvenir que les tribulations approchent ; le moment est proche où un très grand tremblement de terre tournera la Terre sens dessus dessous. Alors, seuls ceux-là seront considérés comme de vrais croyants avant la venue de l’affliction, qui par leurs actes auront prouvé qu’ils ont délaissé ce monde en s’empressant de faire ce que j’ai conseillé dans ce livret. Et leurs noms seront inscrits en tête de liste dans le livre de Dieu.

Et je le dis en toute vérité que l’heure est très proche où l’hypocrite qui aura négligé de faire ce que j’ai demandé de faire se lamentera, et souhaitera avoir tout donné de ses biens, meubles et immeubles, pour s’épargner cette calamité. Qu’on se le dise bien qu’après une telle calamité toute foi, toute charité ou aumône seront vaines. Tenez ! Voilà, je vous ai averti d’un châtiment divin proche ; préparez-vous donc tout de suite pour vous soutenir durant ce voyage long et ardu. Je ne veux rien de vos biens ; tout ce qui est requis de vous c’est de mettre à la disposition de l’*Anj*uman une partie de vos biens pour servir à diffuser le message de l’Islam ; et ce faisant, vous aurez gagné la vie éternelle. Beaucoup succomberont dans

leur désir des biens de ce monde, et éviteront mon commandement, mais ils auront très vite fait de quitter ce bas monde ; alors, au dernier moment ils se lamenteront et diront :

[50] هَٰذَا مَا وَعَدَ ٱلرَّحۡمَٰنُ وَصَدَقَ ٱلۡمُرۡسَلُونَ

[51] والسلام على من اتبع الهدىٰ

L'auteur
Mirzā Ghulām Aḥmad
Le Messie Promis, l'Élu d'Allah.
Le 6 janvier 1906

[50] N. d. l'Éd. : Ceci est ce qu'avait promis le Dieu Gracieux et les Messagers avaient dit la vérité. (Le Saint Coran, Yā Sīn 36 :53)

[51] N. d. l'Éd. : Que la paix soit avec ceux qui suivent la direction.

Au nom d'Allah le Gracieux, le Miséricordieux
Nous le Louons et implorons Ses bénédictions sur Son noble Messager

Procès-verbal de la première réunion du Majlis Mu'tamadīn Ṣadr Anjuman Aḥmadiyya tenue le 26 janvier 1906

Les membres présents :

1. Ḥaḍrat Maulawī Nūr-ud-dīn Ṣāḥib (Président)
2. Khān Ṣāḥib Muḥammad 'Alī Khān Ṣāḥib
3. Ṣāḥibzāda Bashīr-ud-Dīn Maḥmūd Aḥmad Ṣāḥib
4. Maulawī Sayyid Muḥammad Aḥsan Ṣāḥib
5. Khawāja Kamāl-ud-Dīn Ṣāḥib
6. Le docteur Sayyid Muḥammad Ḥussain Ṣāḥib
7. Le secrétaire du conseil d'administration

Puisqu'il était urgent et essentiel de formuler quelques instructions et d'accorder certaines permissions, et puisqu'il n'y avait pas assez de temps pour informer les membres de la communauté vivant hors de Qadian, cette réunion fut tenue avec la permission de Ḥaḍrat Imam[as] [Le Messie Promis[as]] après son accord concernant l'arrêté.

Les décisions suivantes ont été prises :

1. D'approuver l'ébauche proposé de l'opuscule *Al-Waṣiyyat.*
2. De publier dans un premier temps huit cents copies de l'ébauche d'*Al-Waṣiyyat.* L'opuscule doit être aussi publié dans les journaux *Al-Ḥakam* et *Badr.*

3. De donner les directives suivantes aux testateurs pour exécution. Ces directives doivent être présentes aussi sur le formulaire d'*Al-Waṣiyya*t.
   a. Si nécessaire, le testateur peut avoir accès à l'ébauche du formulaire d'*Al-Waṣiyya*t afin de la recopier sur du papier libre. Il/elle se doit de remplir les cases libres conformément à ses données personnelles. Du papier résistant et durable doit être utilisé pour rédiger le testament.
   b. Dans la mesure du possible l'*Al-Waṣiyya*t (le testament) doit être déclaré et les légataires ou, selon les circonstances, ceux qui ont fait un testament commun[52], doivent apposer leurs signatures sur le testament en tant que témoins. Deux autres personnes respectables de la ville ou du village doivent aussi servir de témoins.
   c. Le Mūṣī[53] et les témoins, qu'ils soient lettrés ou pas, en sus d'avoir signé ou apposé leurs sceaux, doivent aussi apposer leurs empreintes de pouce sur le testament. Ceux qui sont lettrés doivent signer le testament. Les hommes doivent

[52] N. d. l'Éd. : Au début, plusieurs individus (par exemple, les membres d'une même famille) pouvaient faire un testament commun. Cette pratique fut supprimée plus tard.
[53] N. d. l'Éd. : Le testateur

apposer l'empreinte du pouce gauche et les femmes celle du pouce droit.

   d. Si le testateur sait écrire, il doit consigner le testament de ses propres mains.
   e. Le testament ne requiert pas de timbre.
   f. Si un cas exceptionnel exige des conseils légaux, le testateur doit solliciter l'aide du conseiller légal de l'*Anjuman*.

4. Au Pendjab, si les propriétaires terriens ont des difficultés à faire un testament, il leur conviendrait de faire don de la partie du terrain qu'ils voudront léguer. L'acte de donation doit être aussi signé par leurs légataires, attestant ainsi leur consentement. L'acte de donation doit être impérativement enregistré et la propriété du bien en question doit être mutée au nom du *Majlis Mu'tamadīn Ṣadr Anjuman Aḥmadiyya*. Au cas où le testateur aurait acquis des biens additionnels, il devra suivre les mêmes procédures en temps et lieu.
5. Si quelque difficulté entrave l'exécution de l'acte de donation stipulé dans la résolution n° 4, la valeur marchande du bien que le testateur veut léguer doit être évaluée, ou le bien en question doit être vendu ; la somme de la valeur estimée ou la somme reçue après la vente du bien légué doit être remise au *Majlis Kārpardāz Maṣāleḥ Qabristān*, le gestionnaire des affaires du cimetière. Au cas où le testateur aurait

acquis des biens additionnels, il devra suivre ces mêmes procédures en temps et lieu.

6. Ceux qui ne possèdent aucune propriété mais qui ont des rentes doivent contribuer chaque mois un dixième de leur rente à l'*Anjuman*. Ils peuvent, s'ils le désirent ou pas, inclure dans cette contribution d'un dixième les autres contributions qu'ils sont déjà en train de faire en faveur de la Jamā'at. S'ils considèrent que leurs contributions font partie de cette contribution d'un dixième, ils doivent faire leurs paiements comme d'habitude et après avoir soustrait cette somme du pourcentage d'un dixième, le reliquat doit être envoyé au secrétaire financier du *Majlis Kārpardāz Maṣāleḥ Qabristān*. Les autres correspondances doivent être adressées au secrétaire du *Majlis*. Néanmoins, ils doivent tester qu'après leur décès, l'*Anjuman* sera le propriétaire légal d'un dixième des biens qu'ils transmettent.
    a. Note : Ceux qui désirent de plus amples informations d'ordre légal concernant le testament ou l'acte de donation en faveur du *Majlis Kārpardāz Maṣāleḥ Qabristān*, peuvent contacter ....
    b. Note : En cas de force majeure, les arrangements peuvent se faire par correspondance avec le *Majlis Mu'tamadīn*.

7. Toutes les contributions d'ordre monétaire concernant le cimetière et les conditions énoncées dans l'*A*l-*W*a*ṣ*i*yy*at doivent être envoyées uniquement au secrétaire financier du Ma*j*lis *K*a*r*pard*az* Ma*ṣ*a*l*e*h* *Q*a*b*rist*a*n. Ces contributions ne doivent être envoyées au nom de personne d'autre et à aucune autre adresse.

Muḥammad 'Alī, secrétaire	le 29 janvier 1906
Nūr-ud-dīn	le 1 juillet 1906
	Mīrzā Ghulām Aḥmad

INDEX

A

Al-Ḥakam, 43
Al-Waṣiyyat
  la raison du présent ouvrage, 1
  points notables concernant –, 33
Anjuman
  des branches de l'– à l'étranger, 37
  l'– et la diffusion du message de l'Islam, 35
  le centre se trouve à Qadian, 37
  qualités des membres de l'–, 26
  tâche de l'–, 26
Apostasie
  après le décès d'un prophète, 6
Apostolat, 15
Asie, 8

B

Bahishtī Maqbarah *voir Cimetière Céleste*
Bai'ah
  ceux qui auront trahi leur –, 11
Barāhīn-e-Aḥmadiyya, 7

C

Calamités
  de grandes – frapperont la terre, 4
  tremblements de terre, 3
Cimetière Céleste, 22
  bonnes nouvelles concernant le –, 25
  ceux qui ne vivent pas à proximité du –, 29
  lieu de repos des disciples sincères, 23
Coran, le Saint
  indique la seule voie qui mène à Dieu, 13

D

Dieu
  aide Ses envoyés, 5
  aura pitié de ceux qui se repentent, 3
  ceux qui craignent – seront sauvés, 4
  le peuple élu de –, 11
  ce qu'Il veut de nous, 12
Doute, le
  un mal qui ronge la foi, 23

E

Éclipses
  attestant la venue du Messie Promis, 4
Épreuves
  sont nécessaires, 11
Europe, 8

H

Ḥaḍrat Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq[ra], 6
Hypocrites, les
  objecteront contre ce cimetière, 40

J

Jésus, 7
  ne monta pas vivant au ciel, 18
  sa mort évoquée dans le Saint Coran, 17

K

Khatm-un-Nubuwwah, 16

M

Messie Promis[as], le
  ne souffrira point de disgrâce après sa mort, 2
  personnifie la puissance divine, 8
  prophétie du Saint Prophète[saw] concernant –, 16
  sa mission aura du succès après lui, 4
  sa tombe indiquée par un ange, 22

son départ augure la deuxième manifestation, 7
un homme illustre viendra dans sa progéniture, 8
Moïse, 6
Muḥammad[saw], le Saint Prophète
l'unique voie qui mène à Dieu, 13
sa mort jugée comme prématurée, 6
ses compagnons ont sacrifié leur vie, 39

N

Nubuwwah, 15

P

Peste, la 34
Printemps
saison d'un tremblement de terre terrible, 4
Prophètes
ne voient pas le succès ultime de leur mission, 5
Puissance (de Dieu)
deux types de –, 5
deux manifestations de la – afin de confondre les adversaires, 7
la deuxième –, 6
la première – au cours de la vie des prophètes, 5

R

Révélations, 19
annonçant la mort du Messie Promis, 1, 3, 21
concernant un séisme terrible, 4, 20
'La fin des vies', 20
un avertisseur est venu, 3

S

Saint Esprit, 9

T

Taqwā
ne peut être aquise sans l'Esprit Saint, 9
un arbre qui se plante dans le coeur, 10
Tauḥīd, 8
Testament
de léguer un dixième des biens, 26
Tremblement de terre
un – aux effets dévastateurs prophétisé, 4
du 4 avril 1905 prédit par le Messie Promis, 18

U

'Ummatī, 14